

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2020 à 8h00.**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du six juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le dix juillet deux-mille-vingt, à huit heures, sous la Présidence de Monsieur Jacques MARTIN, 1<sup>er</sup> adjoint

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. OLIVERO ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN, Mme BEYSSON absente excusée et MM DESDIER, GOTAB et ARGENTANO absents excusés.

Monsieur Jean-Pierre FABRE A été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le secrétaire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré sept conseillers présents. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le 1er adjoint a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jacques MARTIN et M. Jean-Pierre FABRE ainsi que Mme Isabelle PIGEARD et M. Denis ZURCHER.

Le 1er adjoint a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

**Élection du délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur Albert OLIVERO avait fait connaître son souhait d'être candidat pour être délégué du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de bulletin dans l'urne	: 7
Nombre de bulletin blancs ou nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 7

M. Albert OLIVERO ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme délégué du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

### Élection des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

La commune doit désigner trois suppléants.

Une liste de candidats est déposée avec Jacques MARTIN, Isabelle PIGEARD, Jacques WALTHER

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de bulletin dans l'urne	: 7
Nombre de bulletin blancs ou nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 7

La liste ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8H30



Le Maire,

  
Albert OLIVERO